



## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **Psychologues chargés de l'examen psychotechnique**

Comme défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019, La formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

### **PROGRAMME**

#### **Objectif :**

- D'identifier leur mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- De connaître les principaux facteurs de risques pouvant être examinés avec des tests psychotechniques validés et une trame d'entretien individuel structuré ;
- De connaître le cadre réglementaire et le déroulement de l'examen psychotechnique ;
- D'identifier le profil des candidats ou conducteurs pour lesquels est demandé un examen psychotechnique par le médecin agréé consultant hors commission médicale ou par la commission médicale ;
- De connaître les qualités psychotechniques requises pour choisir les tests psychotechniques les plus adaptés.
- Acquérir des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et dans le domaine de la psychopédagogie pour le passage des tests Psychotechniques permis de conduire.

#### **Durée :**

- 9 heures soit une journée et demi.

#### **Public visé :**

- Psychologues inscrits au répertoire ADELI faisant prestation des tests psychotechniques par le biais de leur propre compte ou d'un centre de tests psychotechniques
- Nombre de 20 participants maximum pour la formation Initiale

#### **Moyens pédagogiques de la formation :**

- paper-board, vidéo projecteur, supports pédagogiques, ordinateur, tests psychotechniques informatiques...

#### **Encadrement :**

- Laurence LAMOUR de CASLOU

#### **Validation :**

- évaluation des connaissances et savoir-faire, feuilles de présence et attestation de formation, clé USB support.

#### **Durée de validité du certificat :**

- 1 an pour la formation initiale (9h), confirmée par une formation continue (3h) au bout de 1 an valable 5 ans



**SARL ACTIONS SECURITE ROUTIERE**

1, rue du Benelux CS23396 – 44.333 NANTES Cedex3

☎ 02 28 34 58 79 ☎ 06 99 89 51 89

✉ contact@asr44.fr

www.asr44.fr

## **Module 1**

- 1- Données Epidémiologiques  
Objectif : Acquérir une « culture » Sécurité Routière générale
- 2- Aspects psychologiques et comportementaux  
Objectif : Appréhender les facteurs psychologiques et comportementaux présents dans l'accident corporel et mortel
- 3- Données réglementaires des tests psychotechniques  
Objectif : Connaître le cadre réglementaire et l'organisation administrative dans lesquels se déroule l'examen psychotechnique dans le cadre d'un contrôle médical à l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire.

## **Module 2**

- 1- Conditions de réalisation de l'examen
- 2- L'entretien Individuel
- 3- Les Tests Psychotechniques
- 4- Les écrits professionnels : avis consultatif et compte rendu de l'examen psychotechnique.

Siège social : 1 rue de Benelux 44300 Nantes - TVA FR 55 503782286

Centre de formation à la Sécurité Routière en Stage de sensibilisation et récupération de points, Formations aux risques routiers en entreprises

Siren 503 782 286 000 36 – Agréé par la préfecture de Loire Atlantique N° R1704400010 - APE/NAF 8559B

Déclaration DIRECCTE (NDA) 52440683444 – Enregistrement DATADOC 0046040 - ADELI 449305440 – Autorisation B-1304400040